

QUE monsieur Pierre Shedleur soit nommé membre du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Université du Québec, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31738

Gouvernement du Québec

Décret 244-99, 24 mars 1999

CONCERNANT la nomination de quatre membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1) les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment de sept personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *f* de l'article 7 de cette loi les droits et les pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment d'une personne provenant du milieu de l'enseignement collégial, nommée pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de cette loi le mandat des membres visés aux paragraphes *d* à *f* de l'article 7 ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1454-93 du 20 octobre 1993 monsieur Léo Vigneault était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, pour un second mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 48-96 du 16 janvier 1996 monsieur Michel Leblond était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, pour un premier mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1218-94 du 3 août 1994 monsieur John LeBoutillier était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université

du Québec, pour un second mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1454-93 du 20 octobre 1993 monsieur Alain Lallier était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation:

QUE madame Monique Charbonneau, présidente-directrice générale, CEFRIO, soit nommée membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Léo Vigneault;

QUE monsieur Michel Leblond, avocat associé, Flynn, Rivard, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Pierre Brossard, secrétaire général, Confédération des Caisses Desjardins, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur John LeBoutillier;

QUE monsieur Jean-Pierre Clermont, directeur général du Cégep de Matane, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne provenant du milieu de l'enseignement collégial, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Alain Lallier.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31739